

MANIVEL 480

Fiche d'identité

Nom commercial : **MANIVEL 480**

Composition : **DICAMBA 480 g/L**

N° AMM : **2140148**

Type d'action : **HERBICIDES**

Formulation : **(SL) CONCENTRE SOLUBLE**

Conditionnement : **5L, 1L**

MANIVEL 480 est un herbicide à base de dicamba actif contre les dicotylédones vivaces en post-levée notamment sur la culture des maïs



Usages autorisés

Culture			Dose	Max. appli	DAR	ZNT
Canne à sucre	DESHERBAGE	Dicotylédones vivaces, Dicotylédones annuelles	0,6 L/HA	1	180 jours	5 m
Jachère semée de moutarde blanche	MOUTARDE BLANCHE	Limitation pousse et fructification	0,6 L/HA	1		5 m
Jachère semée de phacélie	PHACELIE	Limitation pousse et fructification	0,6 L/HA	1		5 m
Jachère semée de trèfle blanc	TREFLE BLANC	Limitation pousse et fructification	0,6 L/HA	1		5 m

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

MANIVEL 480

Culture			Dose	Max. appli	DAR	ZNT
Jachère semée de trèfle de Perse	TREFLE DE PERSE	Limitation pousse et fructification	0,6 L/HA	1		5 m
Jachère semée de trèfle incarnat	TREFLE INCARNAT	Limitation pousse et fructification	0,6 L/HA	1		5 m
Jachère semée de trèfle violet	TREFLE VIOLET	Limitation pousse et fructification	0,3 L/HA	1	NC	5 m
Jachère semée de vesce commune	VESCE COMMUNE	Limitation pousse et fructification	0,3 L/HA	1		5 m
Maïs fourrage	DESHERBAGE	Dicotylédones vivaces, Dicotylédones annuelles	0,6 L/HA	1	F*	5 m
Maïs grain	DESHERBAGE	Dicotylédones vivaces, Dicotylédones annuelles	0,6 L/HA	1	F*	5 m
Prairies permanentes	DESTRUCTION DES RUMEX	Destruction des rumex	1 L/HA	2	14 jours	5 m
Usage : application en post-levée : printemps (mars/avril) ou automne (septembre/octobre)						
Ray-grass	DESHERBAGE	Dicotylédones vivaces, Dicotylédones annuelles	1 L/HA	1	14 jours	5 m
Usage : application en post-levée : BBCH 30 (avril/mai)						
Toutes cultures	DESHERBAGE EN ZONES CULTIVEES	Dicotylédones vivaces, Dicotylédones annuelles	0,6 L/HA	1		5 m
Usage : une application en automne seulement (septembre/octobre)						

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

MANIVEL 480

Culture	Dose	Max. appli	DAR	ZNT
---------	------	------------	-----	-----

Description

Dose et Conditions d'emploi

Utilisation sur maïs :

- Désherbage du maïs grain et fourrage contre les dicotylédones vivaces en post-levée. Le maïs doux est exclus de cet usage. En production de semences, contacter l'obteneur de la variété.
 - Vivace très sensible : liseron des haies.
 - Vivaces sensibles : liseron des champs, rumex, chardon.
 - Vivaces moyennement sensibles : armoise, laiteron vivace, renouée amphiphile, phytolacca.
 - Stade des vivaces : intervenir sur des vivaces développées pour avoir une surface foliaire suffisante, mais avant la formation des organes floraux.

MANIVEL 480 n'est efficace que sur les adventices présentes au moment du traitement.

Techniques d'utilisation sur maïs : 2 techniques différentes sont possibles.

1. En cas de levée homogène des adventices : Utilisation de MANIVEL 480 en plein à 0,6 l/ha, du stade 2 feuilles jusqu'au stade 6 feuilles du maïs (à ne pas dépasser).
2. En cas de levée échelonnée des adventices (principalement liseron), utilisation de MANIVEL 480 en fractionné :
 - 1ère application : MANIVEL 480 en plein à 0,4 l/ha, à partir du stade 2 feuilles sur des liserons bien développées (20-30 cm). Eviter de traiter entre les stades 6 et 8 feuilles.
 - 2ème application : au stade BBCH 19 au plus tard. MANIVEL 480 en plein à 0,2 l/ha (dose maximum) lorsque les liserons repartent en végétation.
3. Le traitement par jets dirigés sur le rang avec pendillards est autorisé à la dose de 0,6 l/ha.

Utilisation sur chaume :

- Dose : 0,6 l/ha.
- Adventices : liseron (20-30 cm), rumex (rosette, jusqu'à l'élongation de la hampe florale), chardon (jusqu'à 15-20 cm).
- Attendre 10 jours après le traitement pour travailler le sol.
- En situation de flores vivaces mélangées (chiendent + liseron) : consulter votre distributeur.

Utilisation sur prairie :

- Dose : 1,0 l/ha
- Utilisation sur prairie de MANIVEL 480 dans la catégorie ray-grass pour lutter contre le rumex avec une action sur chardon, pissenlit, plantains.
- Rumex de semis : application au printemps, du stade rosette jusqu'à l'élongation de la hampe florale.
- Rumex de souche : 1ère application fin d'été/automne du stade rosette jusqu'à l'élongation de la hampe florale. 2ème passage conseillé au printemps suivant pour obtenir l'effet éradiquant sur les souches importantes.
- Condition : température > 12°C.
- Délai de réintroduction du bétail : 14 jours.

N.B : à cette dose, les légumineuses présentes (exemple : trèfle blanc) sont détruites.

Utilisation sur jachère :

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

MANIVEL 480

- Catégorie : jachère semée : limitation de la pousse et de la fructification.

{MANIVEL 480 C1}

* Pour obtenir un bon résultat, il est impératif de respecter 2 paramètres essentiels : le stade et la dose. En cas de non respect de ces conditions, la jachère peut être détruite.

S2 Conserver hors de la portée des enfants.

S13 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

S20/21 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

S23 Ne pas respirer les aérosols

S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S37 Porter des gants appropriés.

Recommandations

Préparation de la bouillie :

- Verser directement le produit dans la cuve du pulvérisateur, à moitié remplie d'eau, sous agitation. Puis compléter le remplissage.

Recommandations générales :

- Le risque de phytotoxicité augmente si l'application de MANIVEL 480 a lieu pendant ou immédiatement avant les conditions froides (moins de 10°C pendant 3 jours ou plus). Si les symptômes apparaissent, la probabilité d'avoir une perte de rendement est faible si les températures redeviennent normales dans les 3 à 5 jours.
- Les symptômes sont plus sévères sur des maïs en mauvais état végétatif ou avec des hybrides moins tolérants aux conditions froides. Pendant une période froide, il est recommandé de retarder l'application jusqu'au retour des conditions normales, ou bien de traiter en dirigé pour minimiser la quantité de produit qui peut atteindre les feuilles du maïs.
- Traiter sur végétation sèche. Respecter un délai à la pluie ou sans irrigation de 6 à 8 heures après la pulvérisation.

Mélanges

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur et aux recommandations des guides de bonnes pratiques officiels.

Informations réglementaires

Nom commercial :

MANIVEL 480



Mention d'avertissement :

Attention

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

MANIVEL 480

Mention de danger :	H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence :	P102 Tenir hors de portée des enfants. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. P391 Recueillir le produit répandu. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée.
DRE	24h
Détenteur homologation :	PHYTEUROP
Marque déposée :	PHYTEUROP
Réglementation transport ADR :	Voir FDS

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.